Assainissement Non Collectif :
Demande d'installation d'un dispositif

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toutes réhabilitations ou constructions nouvelles

S P A N C

Service Public d'Assainissement Non Collectif

N° de Siret = 200 067 916 00029

Communauté de Communes Cœur de Loire
4 Place Georges Clemenceau
58203 Cosne sur Loire
Tél : 03.86.28.92.92
contact@coeurdeloire.fr

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIETAIRE

Nom – Prénom : ----------
Adresse : ----------
Commune : ---------- Code postal : ----------
Téléphone : ---------- Mail : ----------

OCCUPANT (s'il n'est pas le propriétaire)
Nom : ----------
Téléphone : Fax : ---------- Mail : ----------

INSTALLATION : identique à celle du propriétaire : ☐
Adresse : ----------
Commune : ---------- Code postal : ----------
Référence cadastrale : --------- ----------

II. INFORMATIONS SPECIFIQUES

- La commune a-t-elle réalisée son schéma directeur d'assainissement : ☒ oui ☐ non
Si oui, aptitude à l'assainissement non collectif pour le site concerné :

- Étude à la parcelle réalisée : ☐ oui ☐ non

III. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

☐ Construction neuve
☐ Amélioration des locaux existants

- Locaux d'habitation : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Nombre de chambres (ou pièces similaires comme bureau, bibliothèque …) :_____
Nombre de pièces principales (PP = nb de chambres +1) :_____
Nombre d'Equivalents Habitant (1 EH = 1 PP) : _____
Nombre d'occupants : _____

- Etablissement recevant du public : ☐ oui ☐ non

Description :
Capacité d'accueil :.....

- Locaux professionnels

Activité exercée :
Nature et qualité de l'eau à traiter :
Nombre d'usagers :

Pour ces 2 cas et pour une habitation dont le nombre de pièces est disproportionné par rapport au nombre d'occupants, **une étude particulière est obligatoire** pour instruire le dossier.

- Alimentation en eau potable

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable : ☐ oui ☐ non

Utilisez-vous une alimentation privée ☐ oui ☐ non
En permanence ☐ oui ☐ non
Par période ☐ oui ☐ non
Précisez le type (puits, source, autres...) :

Existe-t-il des puits ou sources proches de la zone prévue pour votre assainissement : ☐ oui ☐ non
Dans un rayon de 35 m : ☐ oui ☐ non
Utilisé pour l'alimentation en eau potable : ☐ oui ☐ non

Terrain situé dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable : (se renseigner à la mairie)
☐ oui ☐ non

IV. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale de la parcelle :.....
Superficie disponible pour l'assainissement :
Occupation de la parcelle *(pelouse, culture, arbre...)* :

Topographie : ☐ faible < 5 % ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte > 10 %

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain : ☐ oui ☐ non

Nature du sol : entre 0,5 m et 1 m de profondeur

☐ Roche (calcaire, granite) ☐ sable
☐ Argile (glaise) ☐ terre végétale
☐ Autre (à préciser) :_____

Présence d'une nappe d'eau à moins de 1 m (une partie de l'année) : ☐ oui ☐ non

Terrain hydro morphe (régulièrement saturé en eau) : ☐ oui ☐ non

Présence d'un exutoire de surface : ☐ oui, (préciser) : ☐ non
(Mare, cours d'eau, fossé communal, départemental…)

Si rejet en milieu superficiel, étude particulière pour le rejet : ☐ oui ☐ non

V. CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Eaux pluviales séparées de la filière : ☐ oui ☐ non

- ***Dispositif de prétraitement***

☐ Fosse toutes eaux de m³, avec ventilation haute de diamètre 100 et extracteur,
Emplacement de la ventilation : ☐ au-dessus des locaux habités ☐ autres : _____

Dispositif de prétraitement complémentaire :
☐ Bac à graisses de litres
☐ Préfiltre extérieur à la fosse de litres

☐ Fosse chimique de m³, ☐ Fosse d'accumulation de..... m³ } ☐ Eaux vannes ☐ Eaux ménagères

- ***Dispositif de relevage***

☐ Eaux brutes (chargées) ☐ Eaux claires
Situé : ☐ en amont ☐ en aval de la fosse ☐ en aval du traitement

- ***Dispositif de traitement***

☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur de _____mètres réparties en _____ branches.

☐ Lit d'épandage à faible profondeur de _____ m², longueur_____ et largeur _____

☐ Filtre à sable vertical non drainé de _____ m², longueur _____ et largeur _____

☐ Filtre à sable vertical drainé de _____ m², longueur _____ et largeur _____

☐ Tertre d'infiltration de _____ m² (au sommet du tertre), longueur _____et largeur _____

☐ Lit à massif de zéolite avec rejet : _____

☐ Filière agréée. Nom commercial : _____
N° d'agrément : _____ Capacité de traitement : _____Rejet : _____

☐ Toilettes sèches : ☐ Urine ☐ Fèces

- ***Evacuation des eaux traitées***

☐ Infiltration par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au niveau de la parcelle.

☐ Utilisation pour l'irrigation souterraine de végétaux (hors consommation humaine).

☐ Rejet vers le milieu hydraulique superficiel*, préciser lequel :
- Etude particulière démontrant qu'il n'y a pas d'autre solution : ☐ oui ☐ non
- Autorisation du propriétaire ou gestionnaire du milieu récepteur : ☐ oui ☐ non

☐ Rejet vers un puits d'infiltration.....
- Etude hydrogéologique : ☐ oui ☐ non

*S'il est démontré, par une étude particulière (ou hydrogéologique), qu'aucune autre solution n'est envisageable, le rejet des eaux traitées peut se faire dans un milieu hydraulique superficiel (ou par puits d'infiltration). Cependant, il est nécessaire d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.

VI. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation dans son entier, conformément au projet accepté et selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art (DTU 64-1).

En cas de changement du projet, une nouvelle demande devra être faite pour le nouveau projet.

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance de vérification de conception et de réalisation selon le tarif en vigueur, voté par le conseil communautaire, le jour de la réception des travaux par chèque ou espèces.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement.

Le propriétaire	L'installateur
(Date et signature)	(Coordonnées, date et signature)

Date envisagée pour le début des travaux :.....

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC

☐ Le présent formulaire dûment complété

☐ Un plan de situation

☐ Un plan de masse

☐ Un plan d'implantation (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, dispositif d'assainissement individuel, sens de la pente...)

☐ Etude de sol et de définition du système d'assainissement (si nécessaire)

☐ Autorisation de rejet et étude particulière (pour les filières avec rejet en milieu hydraulique superficiel)

☐ Etude hydrogéologique (pour les filières avec rejet en puits d'infiltration)